

L'INA et la BNF ont présenté leur projet de dépôt légal sur la to

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) et la Bibliothèque nationale de France (BNF) ont présenté, le 14 décembre dernier, leur projet de dépôt légal de la toile, qui permettra d'archiver une grande partie des contenus mis à la disposition du public sur internet. En effet, le projet visant à transposer la directive relative aux droits d'auteur et droits voisins devrait mettre en place un dépôt légal pour les sites internet français et confier cette mission aux deux organismes. Le périmètre de l'INA concernera les sites liés à la communication audiovisuelle divisés en quatre sous-groupes (ceux directement rattachés à des entreprises audiovisuelles ; ceux rattachés à des programmes spécifiques ; les sites d'ordre institutionnel en relation directe ou indirecte avec les activités audiovisuelles ; les sites de listes et de référencement liés à ce secteur), soit au total environ 10000 sites à conserver. La BNF veillera quant à elle à préserver les documents relevant de sa responsabilité lors de leur migration totale ou partielle vers internet, selon trois objectifs : la photographie à un moment donné de la toile par des captures massives et automatiques au moyen de robots; des collectes thématiques et événementielles; la mise en place d'un circuit de dépôt spécifique, à l'unité. Conscient de la tâche incommensurable lui incombant, le président de la BNF, Jean-Noël Jeanneney, a fait valoir la nécessité d'élaborer des critères de sélection et de consultation des sites ainsi collectés et archivés.